

Malaise chez les "précaires de l'Éducation nationale"

Des accompagnants d'élèves en situation de handicap ont manifesté hier à Ajaccio devant les portes de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale pour protester contre leurs conditions de travail

Une quinzaine d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH, anciens assistants de vie scolaire individuel AVS), tous masqués, ont manifesté hier à l'appel du Snudi 2A, le syndicat des enseignants du premier degré de Force ouvrière (FO), devant les portes de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN2A, ancienne Inspection académique), à Ajaccio. Ces personnes protestent contre "les situations de précarité" qui, disent-elles, leur sont imposées par l'Éducation nationale. Selon André Magescas, le secrétaire départemental du Snudi FO, la Corse-du-Sud compte une centaine d'AESH. Ce personnel, embauché dans le cadre d'un contrat d'un an renouvelable six fois, a pour mission d'assister les élèves avec un handicap reconnu qui, depuis la loi sur le Handicap de 2005, peuvent être inscrits dans un établissement scolaire ordinaire et bénéficier d'une assistance individuelle.

En 2014, un décret annonçait une professionnalisation des AVS qui, à terme, devenaient des AESH (auparavant deux contrats différenciaient ces accompagnants). Au bout de six

années de recrutement, les AESH sont appelés, selon le décret, à bénéficier d'un CDI. Ces accompagnants sont recrutés parmi les titulaires d'un diplôme professionnel d'aide à la personne ou doivent justifier du baccalauréat et de deux ans d'expérience dans le domaine. Selon le Snudi FO, ces titularisations ne sont pas effectives et le syndicat réclame un plan en Corse-du-Sud. Embauchés à temps partiel - 20 heures par semaine payés environ 700 euros nets -, les manifestants réclament une augmentation de leur temps de travail ainsi qu'une valorisation de leur rémunération.

"Management stressant"

Outre ces revendications portant sur le statut général, le Snudi FO dénonce "un management stressant" à la DSDEN2A : "Les AESH ne sont jamais certains de voir renouveler leurs contrats, ils apprennent leur reconduction ou non, ainsi que leur affectation la veille de la rentrée scolaire", déclare André Magescas. Les AESH qui manifestaient hier, toutes des femmes, ont souhaité porter des masques "pour ne pas être reconnues", disent-elles, car elles craignent de ne pas être recon-



Les AESH, hier, devant les portes de l'inspection académique à Ajaccio, manifestaient à l'appel du syndicat Snudi FO 2A. Les manifestantes portaient des masques par "peur de subir des pressions". / PHOTO MICHEL LUCCIONI

duites dans leurs contrats. Elles font part d'un "manque de reconnaissance de leur métier par le service en charge de la situation de handicap à la DSDEN". "Nous n'avons aucune explication en cas de non-reconduction de contrat. Nous sommes par ailleurs parfois mutées d'une se-

maine à l'autre, d'une école à l'autre et d'un enfant à l'autre, sans, encore une fois, aucune explication", déclare l'une des manifestantes. "Sur le plan légal, ils ont le droit de ne pas reconduire les contrats mais nous parlons ici d'une impression d'arbitraire et du sentiment de

ne pas être considérées", poursuit une autre AESH.

"Aucune demande d'audience formulée"

Le représentant syndical, qui réclamait hier une entrevue avec Guy Monchaux, le directeur académique des services de

l'Éducation nationale de Corse-du-Sud, ne l'a pas obtenue. Joint par téléphone, Guy Monchaux a fait part de son étonnement devant cette manifestation : "Les contrats et les renouvellements de contrats relèvent du service du rectorat. Depuis deux ans, nous avons recruté à la DSDEN une personne-ressource spécifiquement pour la gestion des AVS. De nombreuses contraintes sont à prendre en considération dans cette gestion. Plusieurs contrats embauchés en début d'année scolaire démissionnent après plusieurs semaines. Le service est ensuite contraint de procéder à des réajustements, des mutations, compte tenu des besoins spécifiques des élèves. Par ailleurs, je n'ai reçu aucun courrier, aucune demande d'audience avec la présentation des points à aborder. Je ne reçois pas sous la pression et j'ai un agenda à respecter. Depuis que je suis à mon poste, j'ai toujours reçu tous les syndicats, les parents d'élèves et associations lorsque ces derniers demandaient une audience. Ma porte n'a jamais été fermée." De son côté, André Magescas a déclaré, hier soir, qu'il formulait, dans les plus brefs délais, une demande d'audience.

Caroline MARCELIN